

PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 12 janvier 2015, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Denis Courte
Richard Pépin
Danielle Woolley

Pierre Bertrand
Huguette Drouin

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Hugues Jacob, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Son Honneur le Maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

15-01-01

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4.1 **SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2014**

15-01-02

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2014.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2014.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

4.2 **SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2014 RELATIVE AU BUDGET**

15-01-03

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance extraordinaire du 8 décembre 2014.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2014 relative au budget.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5.1 **DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 216-2005 TEL QU'AMENDÉ**

15-01-04

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier en vertu du règlement no 216-2005 tel qu'amendé, au courant du mois de décembre 2014, pour la somme de 2 369.53\$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5.2 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant de 171,928.09 \$ et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques nos 3760 à 3792:

15-01-05

3758	BELL MOBILITÉ	111.89	FRAIS CELLULAIRES
3759	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	113 500.00	REFINANCEMENT AUTO POMPE
	SALAIRES VERSÉS	12 864.73	DÉPÔTS DIRECTS
	TOTAL DES DÉBOURSÉS PAYÉS EN DÉCEMBRE 2014	126 476.62	
3760	BELL MOBILITÉ	38.13	FRAIS TELEAVERTISSEURS
		113.49	TÉLÉPHONIE MOBILE
3761	BELL CANADA	130.27	SERVICE TELECOPIEUR
3762	HYDRO-QUÉBEC	981.85	ELECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE
3763	HYDRO-QUÉBEC	1 476.34	277.01\$ (ÉCLAIRAGE LAMPADAIRES
			413.03\$ (ÉLECTRICITÉ CASERNE-BIBLIO)
			786.30\$ (ÉLECTRICITÉ HOTEL DE VILLE)
3764	ÉLECTRICITÉ D'AUTO B & F INC	128.17	ESSENCE
3765	VILLE DE STE-AGATHE-DES-MONTS	172.46	OUVERTURE DE 2 DOSSIERS
3766	VILLE DE MONT-TREMBLANT	357.00	UTILISATION DE LA FRÉQUENCE INCENDIE
3767	MUNICIPALITÉ SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ	4 215.00	INTERVENTION SAUVETAGE NAUTIQUE
3768	PAUL CASAVANT, PHOTOGRAPHE	1 450.00	SERVICES PROFESSIONNELS - FANIONS
3769	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	463.21	LIVRES BIBLIO
3770	PETITE CAISSE LUCIE CÔTÉ	185.15	DÉPENSES DE LA PETITE CAISSE
3771	MRC DES LAURENTIDES	1 797.54	FORMATIONS POMPIERS
3772	COLLEGE MONTMORENCY	317.06	FORMATION POMPIER
3773	DOMINIQUE CADIEUX	200.86	DÉPENSES PROGRAMME PAGSIS
3774	HUGUES JACOB	74.25	FRAIS DE DEPLACEMENT
3775	LUCIE CÔTÉ	302.49	FRAIS DE DEPLACEMENT JUIN-DÉC: 141.53
			REMB. POUR FRAIS DE POSTE: 109.23
			REMB. POUR ACHAT D'UN ASPIRATEUR: 51.73
3776	YVES ROBITAILLE	215.54	FRAIS DE DEPLACEMENT: 184.50
			REMB. ACHAT DE PORTE-CLÉS: 17.25
			REMB. ACHAT DE BANDE VELCRO: 13.79
3777	FRANCINE LAFOREST	50.00	ALLOCATION CCU
3778	RITA TITLEY	50.00	ALLOCATION CCU
3779	MICHAEL DOYLE	50.00	ALLOCATION CCU
3780	LÉOPOLD LALIBERTÉ-GUY	50.00	ALLOCATION CCU
3781	CROIX-ROUGE CANADIENNE	150.00	ENTENTE SERVICE AUX SINISTRÉS
3782	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	998.67	ADHÉSION À LA FQM - 2015
3783	LES ÉDITIONS WILSON LAFLEUR	69.83	MISE À JOUR CODE MUNICIPAL
3784	WOLTERS KLUWER QUEBEC LTÉE	358.05	MISE A JOUR CODE DES MUNICIPALITÉS
3785	COMBEQ	373.67	ADHÉSION 2015 (INSPECTEUR EN BÂTIMENT)
3786	COMBEQ	310.43	FORMATION - RÉGLEMENT PRÉLÈVEMENT DES EAUX
3787	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	16 106.08	CONTRAT DE DÉNEIGEMENT SECTEUR SUD, 3e VERS
3788	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	316.18	CONTRAT ENTRETIEN BÂTIMENTS, 3e VERS
3789	EXCAVATION DMO INC.	5 078.06	CONTRAT DE DÉNEIGEMENT SECTEUR VERDURE, 3e VERS
3790	BELL MOBILITÉ	113.49	TÉLÉPHONIE MOBILE
3791	HYDRO-QUÉBEC	469.66	ÉCLAIRAGE DES RUES
3792	TENAQUIP	176.11	MATERIEL POUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	4 886.22	REMISES CONTRIBUTION GOUV. NOVEMBRE
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	2 372.29	REMISES CONTRIBUTION GOUV. NOVEMBRE
	RREMQ	853.92	REMISES RÉGIME DE RETRAITE NOVEMBRE
	TOTAL À PAYER	45 451.47	

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5.3. ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2014

15-01-06

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de décembre 2014.

- adoptée à l'unanimité des conseillers

5.4 **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS DU SYSTÈME INFORMATIQUE**

15-01-07

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de PG Solution, relatif au système informatique, pour l'année 2015, pour la somme de 6 582.31\$. Il est également résolu d'en autoriser le paiement.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5.5 **RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

15-01-08

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'autoriser le contrat d'assurances générales pour l'année 2015, pour la somme de 18 085.00 \$. Il est également résolu d'en autoriser le paiement.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.6 **ACHAT DE LIVRES ET DE FOURNITURES DE BUREAU POUR LA BIBLIOTHÈQUE**

15-01-09

Il est proposé par Madame la Conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de livres et de fournitures de bureau pour la bibliothèque, pour la somme de 1000.00 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5.7 **DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2015**

15-01-10

ATTENDU la nécessité d'autoriser certaines dépenses dites incompressibles;

ATTENDU que le conseil a adopté le règlement no 233-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles suivantes, pour l'année 2015, soient autorisées :

Salaires et cotisations de l'employeur :

Conseil	46 831 \$
Administration, Greffe	131 120 \$
Incendie	38 031 \$
Voirie	20 297 \$
Urbanisme	48 770 \$
Bibliothèque	1 795 \$

Contrats :

Enlèvement de la neige	117 788 \$
Location de volumes et entretien informatique	3 185 \$
Vérification comptable	5 400 \$

Ententes avec autres organismes :

Quote-part à la MRC	66 144 \$
Quote-part à la MRC (collecte des matières résiduelles)	64 556 \$
Service de la police	116 988 \$
Service de premiers répondants et sécurité civile	17 000 \$
Entente ch. Desjardins	6 033 \$

Utilités publiques :

Frais de poste	3 500 \$
Électricité	9 040 \$
Éclairage des rues	6 400 \$
Téléphone	5 425 \$
Huile à chauffage	4 400 \$
Immatriculation	3 175 \$
Essence	4 000 \$
Frais de financement	19 409 \$
Dettes à long terme (51-51-110)	22 535 \$

Il est également résolu

- d'autoriser les paiements suivants :

Salaires des officiers municipaux, contributions de l'employeur en utilisant le service AccèsD Affaires, avantages sociaux, paiements à Bell Canada, à Bell Mobilité, à Hydro-Québec et à la Société canadienne des Postes;

- de déléguer au directeur général la gestion des postes 02-130-454 et 02-610-499 en ce qui concerne la formation.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Denis Courte, conseiller responsable de la voirie, mentionne que le réseau routier est bien déneigé. Aucune plainte n'a été reçue. Il décrit les travaux sur le pont numéro 433, situé sur le chemin Larose, ayant lieu entre le 12 et le 15 janvier prochain, sous la responsabilité du MTQ.

Richard Pépin, conseiller responsable de la revitalisation du village et de la sécurité publique, informe que le plan d'urgence est complété. Il tient à souligner le bon travail d'Annie Larocque, inspectrice en bâtiment et en environnement.

Danielle Woolley, conseillère responsable des loisirs et des communications, mentionne qu'il y a eu une rencontre du comité des Fanions pendant lequel le choix des photos et thèmes s'est effectué.

Pierre Bertrand, conseiller responsable du développement économique, signale que le projet COOP avance très bien. Près de 214 citoyens sont intéressés au projet suite aux consultations de décembre. L'étude de faisabilité en réalisation, obtenue grâce à une subvention de 5 000\$, sera analysée sous peu par les différents intervenants.

Huguette Drouin, conseillère responsable de la bibliothèque et de la culture, informe de sa présence également à la rencontre du comité des Fanions le 19 décembre dernier. Elle précise qu'elle conçoit de beaux projets en culture pour 2015.

Steven Larose, maire, participera prochainement à une conférence du Président de la FQM, M. Richard Lehoux où il présentera les principaux dossiers défendus par la FQM, ainsi que les nombreux services offerts aux municipalités. Il précise également qu'une rencontre aura lieu le 24 février prochain relativement aux coupes forestières prévues dans le secteur du lac Munich, à l'été/automne 2015. Les enjeux municipaux seront connus des organismes, au ministère et à l'industriel.

7. RÉGLEMENTATION D'URBANISME

7.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 8 CHEMIN DE L'ÉPERVIER, LOT 7-P RANG 1, RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE UTILISÉ POUR L'ACÉRICULTURE À DES FINS INDIVIDUELLES

15-01-11

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée relativement à l'implantation d'un bâtiment complémentaire supplémentaire à l'extérieur d'un rayon de 50 mètres du bâtiment principal utilisé pour l'acériculture à des fins individuelles (non-commerciales) sur le lot 7-P rang 01;

CONSIDÉRANT QU'un maximum de deux (2) bâtiments complémentaires peuvent être érigés à l'extérieur d'un rayon de 50 mètres du bâtiment principal selon l'article 7.1 du règlement de zonage numéro 193-2002;

CONSIDÉRANT QUE déjà deux bâtiments complémentaires sont érigés à l'extérieur d'un rayon de 50 mètres du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du projet respecte la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment projeté sera situé sur un terrain d'une grande superficie et très éloigné du voisinage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal accepte ladite demande de dérogation mineure relativement à l'implantation d'un bâtiment complémentaire supplémentaire à l'extérieur d'un rayon de 50 mètres du bâtiment principal utilisé pour l'acériculture à des fins individuelles (non-commerciales) sur le lot 7-P rang 01 tout en respect de tous les règlements d'urbanisme, précisément à l'égard de la dimension dudit bâtiment.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7.2 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT 312-2015 AYANT POUR OBJET D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 295-2013 CONCERNANT L'INSTAURATION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC

Avis de motion est donné par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement numéro 312-2015 ayant pour objet l'abrogation du règlement 295-2013 concernant l'instauration du programme *Rénovation Québec*.

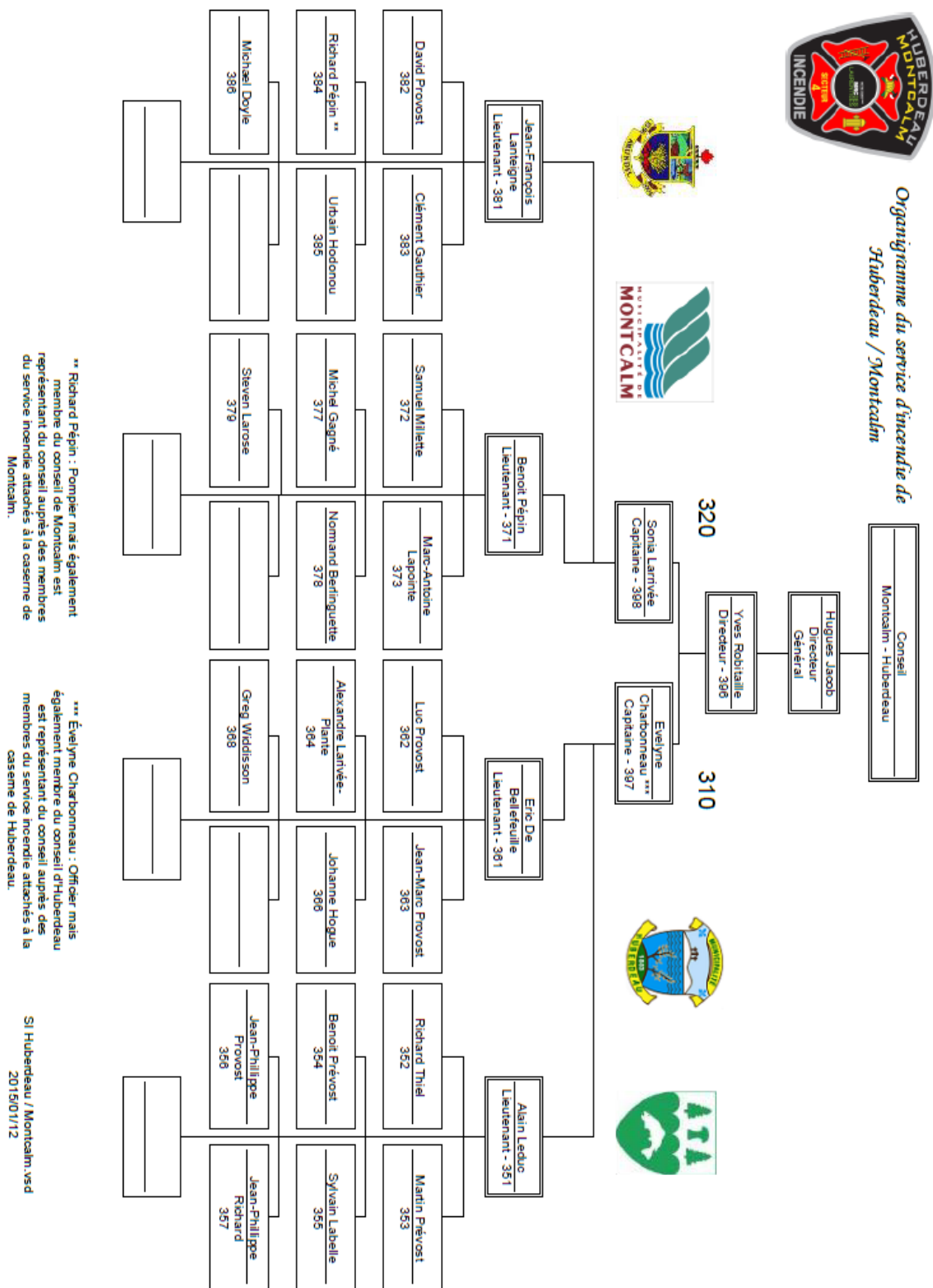
7.3 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 313-2015 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE TAXES FONCIÈRES, LA TARIFICATION POUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES, POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS, POUR LE SERVICE INCENDIE ET POUR L'ENTRETIEN DU CHEMIN DESJARDINS, ET L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015

Avis de motion est donné par Monsieur le Conseiller Denis Courte, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement numéro 313-2015 décrétant les taux variés de taxes foncières, la tarification pour l'enlèvement des ordures, pour les premiers répondants, pour le service incendie et pour l'entretien du chemin Desjardins, et l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2015.

8. **SÉCURITÉ INCENDIE - ORGANIGRAMME DU SERVICE INCENDIE HUBERDEAU-MONTCALM**

15-01-12

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter l'organigramme du service incendie Huberdeau-Montcalm, édition 2015.



- adoptée à l'unanimité des conseillers -

9. **LOISIRS**

9.1 **AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE / EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE COMMUNE EN LOISIRS POUR LE MILIEU RURAL AVEC LES MUNICIPALITÉS D'AMHERST, ARUNDEL, BRÉBEUF, MONTCALM ET QUÉBEC EN FORME**

15-01-13

ATTENDU QU'une aide financière a été obtenue dans le cadre du pacte rural régional 2015/2016 pour un projet d'embauche d'une ressource commune en loisir pour un montant de 18 200\$ par année;

ATTENDU QUE Des Laurentides en Forme a pris l'engagement de soutenir financièrement l'embauche d'un technicien en loisirs à temps complet pour trois ans et ce dès l'année 2015. Pour la première année, cet engagement se traduira en une part de 40% des coûts du projet, soit un montant maximal de 18 200\$;

ATTENDU QUE les municipalités d'Amherst, Arundel, Brébeuf, Montcalm et Huberdeau se sont engagées de par leur résolution respective, pour la première année à assumer une part totale minimale de 20% des coûts du projet (4% par municipalité);

ATTENDU QUE la signature d'une entente est nécessaire afin d'établir les obligations des parties, les modalités de gestion, de contribution ainsi que les autres conditions reliées à l'embauche d'une ressource commune en loisir par chacune des municipalités;

ATTENDU QUE chaque municipalité doit nommer une personne qui siègera sur le comité de gestion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu :

Que Monsieur Hugues Jacob, directeur général et Monsieur Steven Larose, maire, sont autorisés à signer le protocole d'entente relatif à l'embauche d'une ressource commune en loisirs;

Que Monsieur Hugues Jacob, directeur général est nommé pour siéger sur le comité de gestion, que Madame Annie Larocque, officier municipal, est autorisée en l'absence de celui-ci à le remplacer.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

9.2 **BORNES INTERACTIVES**

15-01-14

CONSIDÉRANT QU'un projet de déploiement de bornes interactives est en cours sur le territoire de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE ce projet se veut une initiative visant à renforcer le caractère identitaire et à créer un sentiment d'appartenance régional par la mise en valeur des différentes vocations et activités sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce projet fait la promotion de l'offre de l'agrotourisme, des arts, du plein air et des événements se déroulant dans les villes et municipalités du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation des bornes interactives se fera dans les villes et municipalités intéressées;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu :

QUE la Municipalité procède à l'achat d'une borne à installer sur son territoire, à ses frais, au coût approximatif de 5 000 \$ affecté aux postes des communications;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Montcalm autorise la signature du protocole d'entente à intervenir avec la MRC des Laurentides dans le cadre du projet de bornes interactives.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

9.3 **FANIONS**

15-01-15

Il est proposé par Madame la Conseillère Huguette Drouin, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité de mandater la firme Imprimemmoi.com/solutions d'affichage afin d'exécuter l'impression et la réalisation de 36 fanions selon les thèmes et saisons choisis par le comité des fanions au montant de 1 724.00 \$ plus taxes en référence au devis no 451-A.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10. **SÉCURITÉ PUBLIQUE - PLAN DES MESURES D'URGENCE (ÉDITION 2015)**

15-01-16

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu d'adopter le plan de mesures d'urgences, édition 2015 et d'en garder son accessibilité limitée aux intervenants et/ou personnes jugées pertinentes ayant pouvoir de son exécution.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11. **TRAVAUX PUBLICS**

11.1 **VOIE DE CONTOURNEMENT AU SENTIER DE VTT**

15-01-17

CONSIDÉRANT QUE des coupes forestières sont prévues dans le secteur du lac Munich entre le 19 janvier jusqu'au début du mois de mars 2015 et qu'elles affecteront les sentiers de VTT;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation à la municipalité de Montcalm est parvenue afin de de déplacer une section du sentier de VTT du club Bonne Entente se retrouvant à l'intérieur dudit secteur de coupe prévue durant l'hiver 2015 ;

CONSIDÉRANT QU'une voie de contournement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des utilisateurs du sentier de VTT et éviter sa fermeture ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de sentier de contournement pour les VTT est d'utiliser une partie du chemin du Lac-Munich Ouest, temporairement afin que les utilisateurs puissent aller rejoindre le réseau de sentiers existant ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la voie de contournement du sentier de VTT sur une partie du chemin du Lac-Munich Ouest et ce, seulement pour la durée des travaux de coupes forestières du lac Munich de l'hiver 2015 ;
- qu'une signalisation adéquate doit être installée afin de sécuriser le sentier et pour bien orienter les utilisateurs du sentier et que celle-ci sera dûment retirée aussitôt la fin desdits travaux.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11.2 **QUALITÉ DE L'EAU POTABLE – ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX**

15-01-18

CONSIDÉRANT QUE les établissements municipaux sont soumis au règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2, r.40) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire effectuer un contrôle de la qualité de l'eau potable de façon ponctuelle pour les établissements suivants :

- hôtel de ville,
- halte routière /caserne/bibliothèque
- centre communautaire

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité :

- de mandater la firme Bio-services afin de procéder à un total de 16 analyses d'eau potable affectées à la halte routière/caserne/bibliothèque et hôtel de ville pour un montant de 696 \$ plus taxes ;
- de mandater la firme Bio-services afin de procéder à un total de 24 analyses d'eau potable (bi-mensuel) affectées au centre communautaire pour un montant de 1 542.80 \$ plus taxes, dont la moitié des coûts sera facturée aux Habitations Stephen Jake Beaven (référence : résolution numéro 11-05-123) ;
- de mandater le directeur général, Monsieur Hugues Jacob ou la directrice générale adjointe, Madame Lucie Côté pour la signature des protocoles ou propositions de services à l'égard des analyses d'eau potable.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

11.3 **JOURNALIERS - EMBAUCHE**

15-01-19

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité :

- d'embaucher Monsieur Alexandre Larrivée-Plante au poste de journalier en travaux publics, à temps partiel, au taux de 16.50 \$/ heure, avec une période de probation de 6 mois;
- d'embaucher Madame Diane Fortier au poste de journalier en entretien ménager, à temps partiel, au taux de 15 \$/heure, avec une période de probation de 6 mois.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

12. **VARIA**

Aucun nouveau sujet.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2^e période de questions a été offerte aux citoyens présents.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

15-01-20

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité de clore la séance.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Steven Larose, maire

Hugues Jacob, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 152 (2) du Code municipal.